

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

UNIVERSITÉ DE NANTES

# MASTER

Vu le code de l'éducation ;  
Vu le décret n° 84-573 du 5 juillet 1984 modifié relatif aux diplômes nationaux de l'enseignement supérieur ;  
Vu le décret n° 99-747 du 30 août 1999 modifié relatif à la création du grade de master ;  
Vu le décret n° 2002-481 du 8 avril 2002 modifié relatif aux grades et titres universitaires et aux diplômes nationaux ;  
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master ;  
Vu l'arrêté ministériel du 29 mars 2013 relatif à l'habilitation de l'Université de Nantes à délivrer des diplômes nationaux ;  
Vu les pièces justificatives produites par Mme Audrey, Marie BEAUCE, née le 17 octobre 1988 à SAINT-NAZAIRE (44) en vue de son inscription au master ;  
Vu les procès-verbaux du jury attestant que l'intéressée a satisfait au contrôle des connaissances et des aptitudes prévu par les textes réglementaires ;

Le diplôme de **MASTER ARTS, LETTRES, LANGUES**, à finalité **PROFESSIONNELLE**, mention **FRANÇAIS LANGUE ÉTRANGÈRE**, spécialité **INGÉNIERIE DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA FORMATION DES FORMATEURS EN FLE/FLS**, *mention assez bien*

est délivré à **Mme Audrey, Marie BEAUCE**

au titre de l'année universitaire 2012-2013

et confère le **grade de master**,

pour en jouir avec les droits et prérogatives qui y sont attachés.

Fait à Nantes, le 10 mars 2014

Le titulaire

Beauce

2014483921

N°

NANTES

10809317



le Président,

Olivier LABOUX



Le Recteur d'Académie,  
Chancelier des universités

William MAROIS